

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT BILLETTERIE

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT BILLETTERIE

L'acheteur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour les billets fournis à une date précise ou selon une périodicité déterminée. Dans ces conditions les billets achetés en ligne ou à l'accueil de l'Office de Tourisme ne sont ni remboursables, ni repris, ni échangés même en cas de perte ou de vol ou d'oubli lors de la visite.

Néanmoins toute annulation pour motifs graves peut être effectuée jusqu'à 48h de la date de la prestation dans un courrier ou un e-mail à info@uzes-pontdugard.com, accompagné d'un justificatif attestant – l'accident, la maladie, le décès d'un proche.

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

Un concert, un spectacle ou une activité a été annulé, pour obtenir un remboursement :

La Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne prend en charge que les billets vendus par notre billetterie en ligne sur www.uzes-pontdugard.com ou à l'accueil de l'Office de Tourisme. Pour les billets achetés auprès d'autres revendeurs, merci de les contacter.

Vous pouvez faire votre demande par e-mail : en envoyant un message à info@uzes-pontdugard.com

Si vous avez acheté un billet "classique" ou un billet électronique sur notre site Internet : ce message devra obligatoirement inclure en pièces jointes :

- Une copie (ou un scan) des billets originaux "classiques" ou une copie (scan) de la preuve d'achat sur notre site internet, comprenant impérativement le N° de transaction.
- Un RIB afin que nous puissions effectuer un virement pour le remboursement
- Votre nom et votre adresse postale complète

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ADRESSER EN PERSONNE À L'OFFICE DE TOURISME D'UZÈS SI VOUS AVEZ FAIT VOTRE ACHAT PAR CARTE BANCAIRE

Office de Tourisme d'Uzès, Chapelle des Capucins, Place Albert 1er, 30700 Uzès

Merci de vous munir de votre carte bancaire avec laquelle vous avez effectué votre achat ainsi que votre billet.

Pour plus d'informations nous restons à votre disposition au 04 66 22 68 88.